

# SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Le treize octobre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

**Présents :** ANNEQUIN, BATTIER, BEL-SICAUD, BEUCHAT, BROCHARD, CECILLON, CORONT-DUCLUZEAU, COTTAZ, DEBIÉ, DEPLAGNE, FOURNIER, GUEUGUE, GUICHERD, LELONG, MONIN, MOUNIER, VERT (arrivé à 19h15)

**Absent :** /

**Absents excusés :** BUISSON (a donné pouvoir à M. ANNEQUIN), BUTTIN (a donné pouvoir DEPLAGNE), JACQUET (a donné pouvoir à Mme BEL-SICAUD), PACCARD (a donné pouvoir à M. GUICHERD), ROSTAING (a donné pouvoir à M. VERT)

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal sur la proposition de monsieur le Maire décide à l'unanimité le retrait d'une délibération prévue au 6. concernant la modification de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et effacement de la dette et le rajout de deux délibérations purement administratives : la première concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la cotisation de solidarité , la seconde pour l'autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation.

Arrivée de monsieur VERT à 19h15.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Présentation Valentin GUER Contrat d'avenir ST

Monsieur le Maire présente Valentin GUER, nouvel agent en contrat d'avenir (CAE), il a intégré en septembre les services techniques de la Commune.

### 2. Remboursement de frais engagés suite à une erreur administrative

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un usager du service « accueil » de la mairie reçue par courrier du 19 septembre 2016 concernant le remboursement des frais inhérents à un passeport en urgence.

Monsieur le Maire explique que la carte nationale d'identité renouvelée de l'administré qui a été réceptionnée en mairie n'a pas pu être remise à l'intéressé suite à un dysfonctionnement du service. Il a donc été dans l'obligation d'effectuer en urgence un passeport temporaire afin de se rendre aux dates programmées dans un pays hors de France.

Dans la mesure où la commune de Cessieu ne conteste pas sa responsabilité du fait de la non remise de la carte nationale d'identité dans le délai imparti, une transaction amiable a été menée. Il est proposé que la commune rembourse la somme de 177,21 € à la personne concernée pour les frais inhérents à l'établissement et au déplacement pour un passeport temporaire en urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE le principe de l'indemnisation intégrale du préjudice matériel subi par l'utilisateur à hauteur de 177,21 € correspondant au montant des frais engagés et justifiés par ce dernier.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif de l'exercice 2016 à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres ».

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### **3. Modification de la demande de subvention au titre de la dotation territoriale 2016 auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la mise en accessibilité d'un ERP : Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le conseil municipal a délibéré à ce sujet le 6 juillet 2016 et qu'il est nécessaire de modifier le montant initialement prévu afin de prévoir des travaux complémentaires pour la mise en accessibilité.

En 2016, les travaux d'accessibilité du bâtiment Centre de Loisirs, situé sur la commune : 21 route de Lyon, seront exécutés pour un montant dont l'état d'avancement du projet permet d'estimer le coût provisoire total du projet à 27 812,00 € HT.

Le Maire informe le conseil que la thématique « accessibilité » a été retenue par le Conseil Départemental de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale 2016 pour financer les travaux d'investissement des communes. La subvention qui pourrait être allouée à la commune représente 20% du montant des travaux HT soit la somme de 5562,40 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour réaliser l'accessibilité du Centre de Loisirs
- DONNE son accord pour modifier la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

### **4. Dénomination des deux cimetières**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les noms attribués au cimetière par délibération du conseil municipal en date du 3 mai 2016 afin d'appliquer le principe de laïcité.

Monsieur le Maire propose donc de changer la dénomination de l'ancien cimetière et de le nommer « cimetière des tilleuls ». Les conseillers municipaux font remarquer qu'il existe sur la commune un lotissement nommé « lotissement les Tilleuls » et après concertation, il est émis une autre proposition :

- un nom pour l'ancien cimetière : « cimetière des Vignes »

Monsieur le Maire propose de conserver le nom pour le nouveau cimetière : « cimetière du Souvenir ».

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement des cimetières doit être arrêté et qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux cimetières. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, des cimetières est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire explique qu'une réhabilitation du cimetière est en cours, des travaux sont entrepris et devraient se terminer au printemps 2017 (agrandissement du parking, nouvel ossuaire...).

Il est envisagé de déplacer le colombarium, un courrier a été envoyé aux familles pour demander l'autorisation de déplacer l'urne. Une reprise des concessions non renouvelées est en cours.

Il rappelle que le désherbage inter-tombes relève des particuliers.

Monsieur CORONT- DUCLUZEAU suggère d'envoyer un courrier pour les concessions en mauvais état pour expliquer que la commune peut reprendre la concession et ainsi prendre en charge les frais de réfection.

Madame BEUCHAT explique que les monuments en bon état peuvent être vendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dénomination des cimetières

APPROUVE la proposition de dénomination

- du nouveau cimetière : « cimetière du Souvenir »
- de l'ancien cimetière : « cimetière des Vignes »

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

#### **5. Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière pour l'année 2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la capture des chiens en divagation sur la voie publique (voies publiques et bâtiments communaux à caractère public) ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière pour l'année 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de faire appel à cet organisme pour capturer les chiens et les chats divagants sur la voie publique et/ou errants en contre parti d'une somme de 0,35 centimes par an et par habitant (base recensement 2015 : 2808 habitants).

Monsieur le maire rappelle les modalités pratiques des relations commune/SPA. Il explique que la commune a déjà dû faire appel à la Société Protectrice des Animaux, qu'il existe une cage pour garder les animaux jusqu'à l'arrivée de la SPA dans le bâtiment Mairie. Il signale que seuls le personnel communal ou les élus peuvent appeler la SPA 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (astreinte), les administrés ne peuvent pas demander directement l'intervention de la SPA, ces informations paraissent sur le site internet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la Commune au service proposé par la Société Protectrice des Animaux pour la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière pour l'année 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la Société Protectrice des Animaux une convention qui définit précisément les modalités d'intervention, les responsabilités et les modalités financières,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **6. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec telefds.fr pour la télédéclaration et le télépaiement de la cotisation de solidarité**

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame THOMAS, Directrice Générale des Services, qui explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire la commune de CESSIEU à la demande de Monsieur le Trésorier Public sur le site de télédéclaration et télépaiement de la cotisation salariale du fonds de solidarité.

Cette inscription rapide et aisée à **telefds** permet par un site internet sécurisé :

- ✓ à l'agent en charge des payes et des cotisations de la collectivité d'effectuer la télédéclaration en ligne de la cotisation de solidarité de 1% sur les salaires versés aux agents communaux titulaires qui dépassent le seuil d'assujettissement fixé à 1 439.50 €,
- ✓ également à la Trésorerie de suivre le montant de la cotisation déclarée et de procéder au télépaiement de cette cotisation via le site **<https://www.telefds.fr>**.

Cette dématérialisation devient obligatoire dès que la rémunération d'au moins un agent dépasse le seuil d'assujettissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention tripartite avec **telefds** et la Trésorerie de LA TOUR DU PIN,
- **DIT** que cette convention sera annexée à la présente délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **7. Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation**

Monsieur le Maire laisse la parole à madame THOMAS, Directrice des services. Elle explique que les transmissions d'actes avec la trésorerie se feront exclusivement de manière dématérialisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et il est donc nécessaire de prévoir l'adhésion à une plateforme de dématérialisation.

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le Centre de gestion propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES et ACTE BUDGETAIRE) : qui consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité.

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) : qui concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. Le changement de protocole (PESV2) est obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le CDG38 propose pour le compte de la collectivité pour la durée de 3 ans, pour un coût de 227 € puis 158 € par an, un ensemble de prestations destinées à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs :

- Les actes relevant du contrôle de légalité en application du décret n°2005-324 du 7 avril 2005 (programme ACTES)
- Les documents papiers de la chaîne comptable et financière (arrêté ministériel D1617-23 du 13 août 2011)

Pour assurer la mise en œuvre de ces deux dispositifs, le Centre de gestion a retenu après mise en concurrence un prestataire, l'ADULLACT qui assure les missions suivantes en lien avec le Centre de gestion :

- mettre à disposition une plateforme d'échanges sécurisés (PASTELL)
- assurer le rôle de tiers de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur (dispositif S<sup>2</sup>LOW pour ACTES, HELIOS et MAILS SECURISES)
- mettre à disposition un parapheur électronique pour les collectivités souhaitant développer la signature électronique (I-PARAPHEUR)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation

**PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

## 8. Position du Conseil Municipal sur le maintien d'une licence IV sur la commune

Monsieur le Maire lit le courrier reçu en mairie le 9 septembre 2016 concernant la vente d'un fonds de commerce situé sur la commune, 2 place du Plâtre.

Monsieur le Maire explique que le commissaire-Priseur demande des éléments sur la licence IV exploitée par le propriétaire du fonds en vente et souhaite connaître la position du conseil municipal quant au transport hors de la commune de ladite licence.

Le conseil municipal demande des informations complémentaires sur les licences IV, à savoir si la licence est utilisable au cas où le fonds soit vendu seul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis défavorable d'un transport de la licence IV en dehors de la commune,

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

## 9. Questions diverses

### - Gens du voyage

Monsieur le Maire explique que les 500 caravanes qui devaient investir le terrain de l'aérodrome se sont installées à Saint Priest. Monsieur le Maire, lors d'une réunion avec monsieur le Sous-Préfet, avait soulevé le problème que la commune n'avait pas la capacité de les recevoir sur Cessieu.

A cet égard, Monsieur le Maire précise qu'une lettre ouverte a été envoyée par 3AC gestion concernant l'occupation sauvage et illicite de l'aérodrome par les gens du voyage

### - Distribution du courrier par La Poste

Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de La Poste annonçant le changement de secteur de distribution sur la commune, deux personnes différentes sont chargées de la distribution des colis et des courriers.

### - Distributeur de billets

Monsieur le Maire explique qu'il s'est renseigné concernant l'installation d'un distributeur de billets sur la commune. Il faut un montant de 3800 € de retrait sinon en dessous de cette somme une pénalité de 1200 € est appliquée. Le coût de l'installation est de 1800€

Arrivée de monsieur Buisson à 20h25

Monsieur le Maire annonce les prochaines dates à retenir : Conseil Municipal le 29/11/16 (spécial finances) à 18h30, Conseil Municipal le 15/12/16 (heure sera à confirmer) à la suite il y a un repas avec les agents communaux, il faudrait être libéré pour 20h30

commission finances : 17/11/16

date des vœux : concertation option vendredi 13/01/17 (dans le cadre des Vallons de la Tour il est demandé de ne pas faire de doublon)

### - Vals du Dauphiné

Un recours auprès du conseil constitutionnel par la commune des Abrets qui souhaite rejoindre le pays Voironnais est en cours.

Le nombre d'élus communautaires passera à 62. Deux représentants pour la commune mais pas de suppléant.

### - Site Véolia

Monsieur LELONG signale qu'un incendie a eu lieu, que les pompiers ont mis 3/4h pour arriver sur le site. Une membrane verticale a été touchée, la réparation a eu lieu sur 2 jours, l'activité a repris ensuite.

L'année dernière il y avait eu un incendie à la même date.

Monsieur LELONG explique qu'il s'agit d'une zone dangereuse, que la fourniture de mousse est nécessaire pour arrêter le feu, le débit doit être suffisant pour arrêter un feu tel que celui-ci, de plus une conduite de gaz est située à proximité.

- Jeux des enfants

L'aire de jeu installée dans le jardin de ville du Champ de Mars satisfait les enfants.

Intervention de monsieur DEBIE pour signaler que le jardin de ville est envahi de crottes de chiens que ce soit le matin et le soir alors qu'il existe des sacs à crottes à proximité. Monsieur le Maire répond que si les personnes sont pris sur le fait, elles seront verbalisées.

Une inauguration du jeu est prévue le samedi 15/10/16 à 11h30.

- Monsieur LELONG annonce une réunion publique assainissement le 19/11/16 à 10h30 à la salle des fêtes.

- Téléthon

Monsieur BUISSON interroge le conseil municipal sur le maintien du feu d'artifice.

Monsieur le Maire explique que par rapport au plan vigipirate et l'état d'urgence, le préfet interdit certaines manifestations. Comme pour le vide grenier il faut encadrer les entrées et les sorties afin d'être plus vigilants.

Un vote a lieu pour le feu d'artifice, le conseil municipal approuve à la majorité le maintien du feu d'artifice.

Monsieur le Maire propose que Cessieieuthon organise feu d'artifice et prévoit toute la sécurité nécessaire.

- CCAS

Madame BEL-SICAUD annonce qu'une réunion est prévue le 16/11/16 à 19h00.

distribution colis = samedi 17/12

- Fleurissement

Une soirée est organisée pour récompenser les efforts de fleurissement des particuliers le mercredi 30/11/16 à 19h.

- Commission scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à madame DEPLAGNE.

Elle explique que dans le cadre du changement de fonctionnement du restaurant scolaire, la société SHCB est intervenue pour expliquer la prestation aux parents (réunion du 11/10/16). Le service périscolaire avait reçu plusieurs messages de parents inquiets. Seulement 5 familles étaient présentes.

Les principales interrogations portaient sur la qualité du repas, la quantité insuffisante (notamment à l'école du Bois), barquettes en plastiques.

La réponse de la société SHCB concernant les barquettes : elles sont recyclées mais pas réutilisées, elles ne sont pas nocives, le fabricant français produit également les mêmes barquettes pour des hôpitaux et des crèches.

Les agents chargés du service aux restaurants scolaires ont fait remonter un problème de goût.

Un changement de fours pour le restaurant de la Croix de Pierre est en étude.

Le changement de mobilier et l'utilisation de la salle servant également pour l'association des Roses de Noël apportent une amélioration sur le temps de pause méridienne mais le restaurant reste très bruyant.

- Commission voirie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ANNEQUIN.

Monsieur ANNEQUIN explique que dans le cadre des Vals du Dauphiné une compétence intercommunale est envisagée pour la voirie (voie + trottoirs), le déneigement et l'élagage. Si cette proposition est retenue, une convention sera signée avec chaque commune.

Monsieur ANNEQUIN explique les points abordés en réunion - voirie-bâtiments - du 7/10/16

Bâtiments

- travaux accessibilité : centre de loisirs en attente de la notification de la subvention du conseil départemental, les travaux commenceront bientôt, il faut organiser le déplacement de la garderie et du Centre de Loisirs
- salle des fêtes : remplacement de la sécurité incendie qui avait été notée défectueuse par le comité sécurité
- école du Château : des toilettes sont à prévoir à l'extérieur du bâtiment, des travaux seront entrepris par les employés communaux et devraient se terminer à la rentrée 2017.

## Voirie

- La pose d'un tuyau plus important est prévue au Bois de Cessieu pour la traversée d'eau sur la route.
- A Pévrin concernant l'évacuation des eaux pluviales, un recours contentieux est en cours entre les habitants lotissement et le promoteur. La commune a résolu le problème d'eau sur la route.
- une glissière, route du bois, a été posée.
- 2 puits perdus ont été créés et les autres ont été curés chemin du Geay et chemin du Bessay.
- chemin du Banchet : réhabilitation de la voie.  
Les riverains ont envoyé un courrier de remerciements pour la prise en charge de la voirie.

- travaux à venir :

Une réflexion est en cours concernant les ralentisseurs au bois. Une solution est envisagée devant l'école du Bois. Cela pourrait être la pose de coussins berlinois mais reste la question de la position de ses rehausseurs chemin de Ruy ou chemin de Vernavent.

L'éclairage du le Lotissement du Brezet à Vernavent à l'abri bus « arrêt de Casson » est à prévoir.

Les familles demandent un éclairage supplémentaire pour sécuriser les trajets des enfants allant à l'abri bus. Le Coût est estimé à 3804€.

Les emplois partiels ont été effectués, moins de gravillons nécessaires cette année, le chemin des Vergnes a été fait les montées sont à prévoir.

Une plage de dépôt a été aménagée sur un ruisseau à Vachères pour éviter un risque d'inondations sur les habitations voisines.

## Voie mode doux

Le conseil Départemental a émis une réserve car il souhaite que soit entrepris un tronçon plus long. A priori, la subvention ne sera pas celle qui était attendue. Les techniciens remettent en cause le choix des barrières séparatrices de la RD1006.

Le dossier initial doit être revu d'ici mars 2017, avec début des travaux sur cette même période.

Monsieur le Maire exprime son mécontentement car le dossier avait été étudié avec le conseil Départemental.

- Réception des nouveaux arrivants : le vendredi 4/11/16 à 19h00
- Commission – associations- : réunion pour fixer subventions le jeudi 10/11/16
- Ligne de trésorerie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un remboursement de 50 000€ a été effectué.
- Cabane des chasseurs

Monsieur LELONG indique qu'au vu de l'arrêté du Préfet en date du 14/04/1981 sont notamment interdites les constructions de toute nature à l'intérieur du périmètre de protection immédiat de la zone de captage.

- Décisions

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. et Mme FONTAINE à M. WOLFENDEN et Mme SMAOUI pour un bien situé 1 rue de la Gare

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante Cts BLONDEL à M. et Mme BOYER pour un bien situé Terre carré

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. GALLIEN et Mme ROLLAND à M. LONCKE pour un bien situé 56 chemin des Vernes

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. GOY à M. REMY Jean-Christophe pour un bien situé 8 rue Froide

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. CENENT et Mme GUINARD à M. et Mme MANUELPILLAI pour un bien situé 10 chemin de Chapotière  
Chaises / Tables - Cantine scolaire

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante Mme BOUROT Jeanine à Sté SNC CJM pour un bien situé 57 chemin de Pévrin

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante VALOR'IMMO à M. SAGET et Mme BRIERE pour un bien situé 37 route de Chambéry

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. PIZOT à M. et Mme BOURGEON pour un bien situé 68 route de Chambéry

Taxes Foncières 2016

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante M. et Mme LIM à M. et Mme VALENTE + LAFORET pour un bien situé 6 Clos des Merisiers

Avis de non préemption dans le cadre de la vente suivante Promotion 2000 à RAMASSOT Louis pour un bien situé Combe Saunié

Fin de séance 21h30